

pour le succès des expositions provinciales, à l'instar de celles qui existent déjà dans la province d'Ontario et qui ont donné les plus grands avantages à la classe agricole. Si l'essai de ces compagnies, qui ne coûteront pas un sou de plus à la province, ne répond pas à l'attente du gouvernement, celui-ci sera maître de leur enlever le contrôle des expositions, quand il le voudra, et de le remplacer par un comité permanent d'expositions.

"L'argent qui est voté aujourd'hui pour les expositions et pour les différentes sociétés d'agriculture sera dépensé pour cette fin et ne retombera pas dans le coffre public si l'on ne remplit pas les engagements voulus, comme cela se pratiquait jusqu'à ce jour. Cet argent sera distribué en parts égales aux sociétés qui se conformeront aux règles prescrites par le département et le Conseil d'agriculture. Ce sera un encouragement puissant donné à nos sociétés qui travaillent au progrès de l'agriculture.

"Un crédit sera consacré à l'enseignement agricole; c'est à dire que le gouvernement se propose de mettre en vigueur le système des conférences agricoles partout où le besoin s'en fera sentir, dans toutes les localités où l'on voudra s'instruire.

"Le gouvernement continuera de favoriser d'une manière toute spéciale les beurrieres, les fromageries et nos écoles d'agriculture, ces trois facteurs qui contribuent si puissamment à la prospérité de la province de Québec. Pour augmenter le nombre des élèves dans nos écoles d'agriculture, le premier ministre a décidé d'attacher une beurrierie et une fromagerie à chaque école et de rémunérer le travail des élèves. Un crédit sera demandé pour ces deux fins pendant la session actuelle.

"Le projet de loi soumis au Conseil par l'honorable premier ministre, renferme encore d'autres améliorations importantes pour notre agriculture.

"Ce ne sont pas des changements radicaux, comme l'a déclaré le Dr Ross, mais les mesures qu'il propose d'introduire dans l'art agricole produiront un grand bien et seront bien vues, nous l'espérons, par tous les cultivateurs de cette province.

"Il n'y a pas de doute que ce projet de loi recorra l'appui unanime des deux chambres.

"L'honorable premier ministre mérite les félicitations les plus sincères pour le zèle qu'il déploie pour le progrès de l'agriculture en cette province et pour l'intérêt qu'il porte continuellement à la classe agricole.

"L'honorable M. Ross propose la deuxième lecture du projet de loi intitulé: "Acte pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics."

"L'honorable premier-ministre explique à peu près en ces termes l'objet de ce projet de loi:

Avant de demander l'adoption du projet de loi en question, la chambre me permettra sans doute de donner quelques explications sur la nature et le résultat des amendements projetés. Ces amendements peuvent paraître de peu d'importance, et ils le sont en effet; mais ils auront des résultats avantageux pour l'agriculture et pour l'intérêt de la province toute entière.

Le premier amendement ou paragraphe de la loi projetée a trait aux expositions provinciales et régionales. Depuis un grand nombre d'années, tout le monde a pu constater que ces expositions avaient produit de bons résultats parmi la classe agricole, mais en même temps un résultat désastreux sous le rapport financier. On a remarqué à chaque exposition un déficit de plusieurs millions de piastres.

Nous nous proposons par la loi actuelle de faire disparaître le règne des déficits tout en procurant de grands avantages à la classe agricole. Ce n'est pas une invention que nous voulons inaugurer; si le système projeté est nouveau pour la province, il ne l'est pas pour le pays. Car ce système existe dans la province d'Ontario et a obtenu le succès le plus complet. En consultant le projet de loi soumis à cette chambre, on voit qu'il s'agit de fonder des compagnies à fonds social et de leur donner le pouvoir d'organiser et de gérer les expositions à leurs propres frais. Nous obtiendrons par ce moyen les plus heureux résultats sans imposer de nouvelles dépenses au gouvernement. Dans le cas d'insuccès, le gouvernement aura le pouvoir d'organiser un comité permanent d'expositions agricoles et industrielles provinciales. Le comité actuel a donné sa démission, mais le commissaire de l'agriculture a cru devoir la refuser et le maintenir en existence, afin d'avoir une organisation toute prête si une compagnie à fonds social échouait dans son entreprise ou ne donnait pas les résultats voulus. Le comité pro-minent d'expositions a passé une résolution dans laquelle il déclare que la meilleure méthode pour réussir dans les expositions serait de créer une association industrielle et agricole sur le même pied que celles que nous remarquons dans les autres villes du Canada, comme à Toronto par exemple. (L'honorable premier ministre donne lecture de cette résolution). Le comité se prononce en faveur de ce système après cinq ans d'expérience et quatre expositions provinciales.

A cette opinion, je puis ajouter la suggestion faite par M. Stevenson, qui a été envoyé aux Etats-Unis, avec M. E. A. Barnard, pour étudier le meilleur moyen de faire des expositions agricoles. Ce monsieur a fait rapport que, "d'après l'expérience acquise aux Etats-Unis, les meilleures expositions sont celles qui sont contrôlées par une compagnie à fonds social."

Ces informations prises à bonne source suffisent pour convaincre cette honorable chambre que nous devons adopter ce nouveau système et sortir instantanément de la routine désastreuse dans laquelle nous avons vécu jusqu'à ce jour. Il s'agit tout simplement de prouder des arrangements avec des compagnies pour nos expositions provinciales, qui, comme je l'ai dit plus haut, n'entraîneront aucune nouvelle dépense pour le gouvernement. Il s'agirait aussi de transférer à ces compagnies l'usufruit et la jouissance des terrains et édifices publics affectés à l'usage des expositions. Cette législation est du ressort de l'Assemblée législative, puisqu'elle comporte une question de denier public.

Le deuxième paragraphe pourvoit à l'établissement de livres de généalogie pour les différentes races d'animaux, mais plus particulièrement pour la race canadienne.

Le projet de fonder des livres de généalogie me paraît très avantageux. En effet, il est très important de connaître les meilleures races, de prendre des mesures, comme le dit la loi projetée, pour découvrir et faire connaître les meilleures vaches laitières de la province, soit au moyen de concours généraux, soit au moyen d'épreuves individuelles. Il est constaté par des hommes compétents qu'on a créé des races dans différents pays. Je ne vois pas pourquoi la race canadienne ne prendrait pas rang parmi les autres races. D'après ma connaissance personnelle, je n'hésite pas à dire que, si la race canadienne recevait les soins voulus, elle serait bien supérieure aux autres races. Je ne demande pour cette race que ce que l'on fait pour les autres, et je suis convaincu qu'elle nous dédommagera amplement des sacrifices que nous ferons en sa faveur.

Dans le deuxième paragraphe, nous voyons qu'il est question d'un "livre d'or." Ce n'est pas de l'or en barre, mais ça viendra. Ce livre servira à nous faire distinguer non seulement les races, mais les meilleurs sujets entre les différentes races; car dans ce registre spécial, on entrera les produits en lait et en beurre et tous les résultats obtenus. Cette clause de la loi nous mettra en demeure de faire un choix judicieux.

Lorsqu'un fermier aura une vache ou des vaches—c'est encore mieux—qu'il considèrera de qualité supérieure, et s'il veut faire valoir tous les avantages de son animal, il recourra aux moyens que lui suggère cette loi. Avec l'aide du livre d'or il prouvera que sa vache a donné telle quantité et telle qualité de lait pendant tel temps. On appréciera les descendants de cet animal à leur juste valeur, et l'on créera une nouvelle race qui donnera beaucoup de profits. Ce livre est destiné à faire beaucoup de bien. C'est un petit moyen qui aura de grands résultats.